

ACTION URGENTE

CINQ HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS SOUS PEU

Cinq travailleurs migrants qui sont sous le coup d'une condamnation à mort dans les Émirats arabes unis risquent d'être passés par les armes le 12 janvier. Au moins un de ces hommes n'a pas été jugé équitablement.

En décembre 2013, la direction de la prison centrale de Sharjah (dans l'émirat septentrional du même nom) a informé **Abdullah Ahmad Muhammad, Ateek Ashraf, Kamrul Islam, Muhammad Naif Ali et Ravindra Krishna Pillai**, détenus sous le coup d'une condamnation à mort, que leur exécution était prévue pour le 12 janvier 2014. Ces hommes, qui avaient été déclarés coupables de meurtre à l'issue de trois procès distincts, ont appris le 30 novembre qu'ils disposaient d'un court délai pour solliciter une grâce avant d'être passés par les armes.

Abdullah Ahmad Muhammad, ressortissant égyptien, présenterait une déficience mentale. Déclaré coupable de meurtre, il a comparu devant la Cour suprême, à Abou Dhabi, lors d'une audience d'appel qui s'est déroulée à l'automne 2013 mais n'a pas eu connaissance du jugement final à ce moment-là. Il attendait d'être convoqué pour une deuxième audience au cours de laquelle on lui aurait fait part de la décision lorsque la direction de la prison lui a annoncé sa date d'exécution. Ravindra Krishna Pillai, ressortissant sri-lankais âgé de 19 ans au moment des faits, travaillait comme employé de maison lorsqu'un ami de la famille de son patron a, semble-t-il, tenté de l'agresser sexuellement. Il a essayé d'échapper à l'agression, qui a eu lieu au domicile de l'auteur présumé, en prenant la fuite au volant de la voiture de cet homme et l'a renversé. Il a indiqué à Amnesty International que cela était totalement accidentel. Il a cependant été déclaré coupable d'homicide volontaire à l'issue d'un procès inique au cours duquel il n'a pas pu consulter son avocat commis d'office. Ateek Ashraf, Kamrul Islam et Muhammad Naif Ali, ressortissants bangladais, ont été déclarés coupables de meurtre en raison de leur implication dans une rixe lors de laquelle un homme avait été poignardé. En appel, la Cour suprême a suspendu l'affaire. Les trois hommes concernés n'ont pas été informés officiellement que la Cour avait confirmé leurs peines jusqu'à ce que la direction de la prison leur fasse part de leur date d'exécution.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en arabe, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités émiriennes d'utiliser tout moyen judiciaire ou autre pour que les cinq hommes concernés (nommez-les) ne soient pas exécutés ;
- dites-vous préoccupé par le fait que leurs procès ont peut-être été iniques et demandez qu'ils soient rejugés conformément aux normes internationales d'équité des procès et sans encourir la peine de mort ;
- exhortez les autorités à instaurer un moratoire sur les exécutions en vue de l'abolition de la peine de mort, à commuer sans délai toutes les peines capitales déjà prononcées et à ratifier le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 14 FÉVRIER 2014 À :

Chef de l'État
Sheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan
Ministry of Presidential Affairs
Corniche Road
Abu Dhabi, P.O. Box 280
Émirats arabes unis
Fax : +971 2 622 2228
Courriel : ihitimam@mopa.ae
Formule d'appel : Your Highness, /
Monsieur le Président,

Prince héritier d'Abou Dhabi
Sheikh Mohamed bin Zayed Al Nahyan
Crown Prince Court Bainunah Street
Abu Dhabi, P.O. Box 124
Émirats arabes unis
Fax : +971 2 668 6622
Twitter : @MBZNews
Formule d'appel : Your Highness, /
Monseigneur,

Copies à :
Vice-président et Premier ministre
Sheikh Mohammed Bin Rashid al-Maktoum
Office of the Prime Minister
Dubai, P.O. Box 2838
Émirats arabes unis
Fax : + 971 4 353 1974
Courriel : info@primeminister.ae
Twitter : @HHSkMohd

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques des Émirats arabes unis dans votre pays.

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

CINQ HOMMES RISQUENT D'ÊTRE EXÉCUTÉS SOUS PEU

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Il est rare que la peine de mort soit appliquée dans les Émirats arabes unis. À la connaissance d'Amnesty International, 12 personnes ont été exécutées depuis 1997 bien que des dizaines de condamnations à mort aient été prononcées. Les condamnés sont passés par les armes et les peines doivent être préalablement confirmées par la Cour suprême et approuvées par le chef de l'État.

La dernière exécution connue a eu lieu le 6 décembre 2012. Alex Rohana, un Sri-Lankais, avait alors été tué après avoir été déclaré coupable de l'homicide d'un Émirien, commis à Al Ain en 2002. Avant cela, Rashid al Rashidi, 30 ans, avait été exécuté à Doubaï le 10 février 2011 après avoir été déclaré coupable du viol et du meurtre d'un enfant de quatre ans. En février 2008, un Émirien a été exécuté dans l'émirat septentrional de Ras al Khaimah pour le meurtre de deux hommes.

Amnesty International reconnaît que les États ont le droit et le devoir de traduire en justice les personnes soupçonnées d'infractions pénales mais s'oppose inconditionnellement à la peine de mort en toutes circonstances et dans tous les pays, sans exception, quels que soient le crime commis et la méthode d'exécution. La peine de mort est le châtiment le plus cruel, inhumain et dégradant qui soit et constitue une violation du droit à la vie.

Noms : Abdullah Ahmad Muhammad, Ateek Ashraf, Kamrul Islam, Muhammad Naif Ali, Ravindra Krishna Pillai
Hommes

AU 2/14, MDE 25/001/2014, 3 janvier 2014